

AGENCE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION



INTERVENTION DE
MONSIEUR THIERRY MBULAMOKO,
COORDONNATEUR DE L'AGENCE DE PRÉVENTION
ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION,
APLC EN SIGLE.

DANS LE CADRE DE L'ATELIER
SUR LA CORRUPTION

(FÉVRIER 2022)

#LaCultureDeLIntégrité



Mesdames et Messieurs, en vos titres et qualités respectifs,

Tout protocole respecté ;

Je voudrais avant toute chose, remercier les organisateurs pour avoir associé l'Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption à cet atelier sur corruption.

La corruption étant un préalable nécessaire à la bonne gouvernance et à l'équité dans une nation. En effet, on ne peut parler de bonne gouvernance sans évoquer une gestion responsable des affaires publiques et des ressources publiques.

En cela, lutter contre la corruption est plus qu'un engagement, c'est un devoir citoyen ! Vous l'aurez compris, ce thème nous tient particulièrement à cœur.

Je ne peux poursuivre mon propos sans vous éclairer sur l'agence sur nos missions et nos attributions.

Qui sommes - nous ?

L'Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption (APLC) est un Service spécialisé au sein du Cabinet du Président de la République, et placé sous son Autorité.

Elle est l'autorité nationale de référence en matière de lutte contre la corruption en RD Congo. Elle collabore avec les différentes institutions, services, organismes, associations, partenaires et personnes physiques opérant au niveau local et international avec les missions similaires ou intervenant dans le champ de ses compétences. A cet effet, des collaborations ont déjà lieu avec L'Inspection Générale des Finances (IGF), la Cellule Nationale de Renseignements Financiers (CENAREF), ainsi que d'autres services de contrôles pour ouvrir des investigations préparatoires et préalables à la saisine des instances judiciaires sur des dossiers de corruptions.

En conformité avec la constitution de la République Démocratique du Congo et dans l'option levée par les Nations Unies, l'Union Africaine et la SADC, dans le cadre de la lutte contre la corruption, l'Agence Coordonne également tous les services et organismes publics en charge de la lutte contre la corruption, le blanchiment des capitaux, la criminalité organisée et les infractions y assimilées.

Nos Missions et Attributions:

En vertu de l'article 2 de l'ordonnance portant création, organisation et fonctionnement de l'APLC, l'Agence a pour principale mission, « de définir et de mettre en œuvre tous les programmes permettant de détecter les agissements susceptibles d'être considérés comme relevant de la corruption ou d'une infraction y assimilée ; de mener toutes études et diligenter des enquêtes nécessaires ; de provoquer des poursuites pour faire sanctionner toutes personnes ou tous groupes de personnes, organisations, organismes, entreprises ou autre services impliqués dans les actes de corruptions, de blanchiment des capitaux et de faits assimilés dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Mode de Saisine :

Saisine d'office des dossiers de corruption ou de délit connexe, réception des réclamations des personnes physiques ou morales, plainte ou dénonciation.

De la transparence de l'APLC: Etant donné que la lutte contre la corruption nécessite une bonne gouvernance et une véritable transparence, dans cette optique : Selon l'article 4 l'Agence définit des indicateurs de suivi- évaluation des mesures politiques, économiques, socio-culturels en matière de lutte contre la corruption et les faits y assimilés.

De l'indépendance:

L'APLC dispose de l'indépendance nécessaire pour formuler ses politiques et d'exercer efficacement ses fonctions à l'abri de toute influence indue. Ceci est consacré à l'article 1er et 3e de l'ordonnance.

Protection des témoins:

Selon le paragraphe 3 de l'article 2 précise qu'il revient à l'Agence de « Prendre des dispositions appropriées pour assurer une protection efficace des témoins et des experts, contre les représailles ou actes d'intimidations dont ils feraient l'objet pour leur intervention tendant à caractériser les faits considérés ; assurer la même protection à toute personne qui, de bonne foi et sur base de soupçons raisonnables, signalera ou aura signalé à l'Agence des faits concernant les infractions ici visées...

Succinctement, rappelons que la recrudescence des initiatives de lutte contre la corruption s'explique en grande partie par le fait que la communauté internationale ait pris conscience des effets dévastateurs de la corruption sur le développement durable, sur la stabilité politique et, depuis 2001, sur la sécurité internationale. Les actions anti-corruption ont également été nourries par les protestations de la population de notre pays contre les impacts de ce fléau sur la qualité de vie ainsi que par l'orientation de Son Excellence Monsieur le Président de la République dans l'élan de l'état de droit et la bonne gouvernance.

Des réalisations

L'actuel Coordonnateur a été nommé en 2021 et sa prise de fonction au mois de juin 2021. Pendant ces quatre mois, il a été procédé à la redynamisation de l'Agence notamment par la revisitation des procédures de traitement des dossiers, l'établissement d'un organigramme fonctionnel, une retraite d'imprégnation et d'appropriation par le personnel des textes régissant l'Agence.

Au niveau de la prévention, une activité est en cours avec le concours de l'UNESCO afin d'introduire dans le programme d'enseignement primaire, secondaire, technique et professionnel, un module relatif à la lutte contre la corruption. Quant à la répression, plusieurs enquêtes sont en cours.

En outre, il a été organisé les états généraux de la lutte contre la corruption, l'enrichissement de la proposition de loi anticorruption en cours et avant la fin de l'année, l'Agence a procédé à l'actualisation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption en impliquant toutes les institutions concernées, les organisations de la société civile, le secteur privé, les médias, les milieux universitaires.

Stratégie Nationale

La Vision

Faire de la République Démocratique du Congo, à l'horizon 2026, une société où le fléau de la corruption est sensiblement réduit et dont les ressources nationales sont investies dans le développement au profit des populations.

L'objectif global

Réduire les pratiques de corruption d'au moins 60 % dans le secteur public, privé et dans les milieux de la Société civile d'ici 2026.

Les Objectifs par axes stratégiques

La nouvelle Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption s'articule autour de trois axes stratégiques suivants : Prévention, Détection et Investigation ainsi que la Répression.

Afin de réduire sensiblement la recrudescence de la corruption, l'Agence axe ses champs actions sur les volets non seulement répressif mais également préventif. Selon l'article 2 elle a pour compétence de participer à la coordination administrative de la prévention. Cette approche est d'ailleurs le « cheval de bataille de l'APLC ». La prévention consiste à mener des actions et établir un cadre opérationnel qui vise à prévenir la corruption et à conscientiser

La Prévention

- Compléter et améliorer le cadre légal et institutionnel de lutte contre la corruption d'ici 2023.
- Eduquer, sensibiliser, moraliser et former continuellement les membres des différentes couches de la société sur la lutte contre la corruption.
- Protéger les recettes publiques du coulage ou des dépenses publiques du détournement et du gaspillage à travers la redynamisation et la mise en place de mécanismes diversifiés de transparence, de contrôle et de redevabilité.
- Décourager le comportement ou attitude tendant à la commission des infractions de corruption dans le chef des responsables des institutions, des entreprises, des établissements publics et des administrations publiques ainsi que de l'Armée, de la Police, des services de renseignement.

La Détection et investigation

- Rechercher et/ou identifier systématiquement les pratiques et manifestations de la corruption et/ou autres faits assimilés.
- Encourager systématiquement la pratique d'alertes et de dénonciation parmi les agents publics de l'Etat, les usagers des services ou toute autre personne.

La Répression

- Lutter systématiquement contre l'impunité en matière de corruption ;
- Réprimer efficacement les actes de corruption et les faits assimilés ;
- Combattre systématiquement les antivaleurs dans le chef des magistrats et des autres catégories d'agents publics de l'Etat ;
- Réduire l'immixtion abusive et intempestive des autorités politiques et hiérarchiques dans les procès en général et plus particulièrement les affaires de corruption.

Les Résultats attendus :

- La RDC est dotée d'un cadre juridique et institutionnel de lutte contre la corruption cohérent ;
- Les membres des institutions publiques, des familles, des partis politiques, des institutions d'enseignement, de l'administration publique et tout le public s'approprient la lutte contre la corruption ;
- Un plus grand nombre dans tous les secteurs parle ouvertement de la lutte contre la corruption ;
- Les recettes publiques sont augmentées et retracées, avec des rapports mis régulièrement à la disposition du public ;
- Les dépenses publiques sont suivies et contrôlées, avec des rapports mis régulièrement à la disposition du public ;
- Les Agents Publics de l'Etat et les usagers des Services Publics dénoncent de plus en plus les actes de corruption et assimilés;
- Les corrupteurs et corrompus sont poursuivis et condamnés ;
- Les activités de lutte contre la corruption sont coordonnées ;
- L'ingérence dans les procédures judiciaires est dénoncée de plus en plus.

Afin de réduire sensiblement la recrudescence de la corruption, l'Agence axe ses champs actions sur les volets non seulement répressif mais également préventif. Selon l'article 2 elle a pour compétence de participer à la coordination administrative de la prévention. Cette approche est d'ailleurs le « cheval de bataille de l'APLC ». La prévention consiste à mener des actions et établir un cadre opérationnel qui vise à prévenir la corruption et à conscientiser.

Je termine ce petit laïus sur une note d'espoir en croyant à la capacité du changement positif de l'homme congolais pour le bien-être de tous. Mais aussi pour lancer un message aux organisations et aux activistes de l'anti-corruption, pour mener à bien cette lutte nous devons resserrer les rangs en faisant fi de toute forme d'égoïsme.

J'invite chacun d'entre vous, chacun d'entre nous à l'unité et à la solidarité.

C'est seulement ainsi que nous remporterons le défi de l'intégrité.

Que vive la République démocratique du Congo,

J'ai dit, je vous remercie